



PROCOLE DE RENTRÉE

2020 – 2021 :

PÉRISCOLAIRE

EXTRASCOLAIRE



- Accueil des enfants :

Une seule entrée (Portail côté parking) matérialisée de façon à respecter les consignes de sécurité et les faire respecter avec la présence d'une ATSEM (assistante territorial spécialisée des écoles maternelles) pour répondre aux questions des parents si besoin et pour veiller à la distanciation physique suivant le marquage au sol.

Côté maternelle : Après avoir emmené les enfants fréquentant la garderie (8h35) dans leur classe, deux ATSEMs, par roulement, emmènent les enfants se laver les mains pour prise en charge par les professeurs des écoles.

Les parents des élèves maternelles peuvent entrer dans l'enceinte de l'école pour accompagner leur enfant.

Côté élémentaire : Après avoir emmené les enfants fréquentant la garderie (8h35) dans leur classe, 1 animatrice permanente se tient dans le hall afin que les enfants se lavent les mains puis les guident vers leur classe.

Les parents des élèves des primaires ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école.

- Sortie des enfants le soir :

Les professeurs des écoles amènent les enfants et les accompagnent jusqu'à leur emplacement. Les parents respectent le traçage au sol pour garder la distanciation sociale. La sortie se fait par le portillon rouge côté rue.

- Temps méridien :

Deux ATSEMs maternelles accompagnent les enfants à la cantine de 12h00 à 12h10 puis sont en pause. Sur la cour, une ATSEM et deux animatrices.

À 12h30, les 2 ATSEMs sont dans la cour avec 2 animatrices permanentes.

À 13h, il y a quatre personnes sur la cour et une ATSEM pour la sieste.

Ce document sera révisable à tout moment en fonction du protocole sanitaire national de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

☎ 02-97- 06-21-96 - N° portable : 06-23-67-01-67

✉ enfancejeunesse@ploemel.fr

www.ploemel.fr/ rubrique enfance jeunesse

Fabien HUREAU
Responsable service Enfance Jeunesse
Mairie de Ploemel

